



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101597</b>	De <b>M. Laurent Degallaix</b> ( Union des démocrates et indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > politique agricole	<b>Analyse</b> > agriculture biologique. restauration collective. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>27/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Laurent Degallaix attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance de manger mieux, manger bio, manger local dans les cantines. La question du bien-manger dans la restauration collective, en particulier en milieu scolaire, est devenue un sujet important, aussi bien dans la vie quotidienne des Français qu'au cœur du débat politique. Le manger mieux *via* le bio et le local est un impératif vers lequel doivent tendre toutes les cantines de France pour les 11 millions de repas qu'elles servent chaque jour. En effet de plus en plus d'acteurs, d'élus, de gestionnaires, de collectifs de parents mettent au cœur de cette question le coût des repas et la santé dans les assiettes, ainsi que le gaspillage alimentaire. Les chiffres montrent que le tiers de la nourriture achetée est gaspillée, ce qui représente environ 150 g de restes par convive et par repas. Certaines collectivités parviennent à réduire de 70 % ce taux de gaspillage, ce qui leur permet d'investir dans des produits de qualité, prouvant par là même que manger mieux à coût réduit et régulier est possible. À cet égard, il propose de fixer un seuil de 20 % de produits bio d'ici 2020 dans la restauration collective, car si les capacités de production ne manquent pas, cette évolution ne sera possible qu'avec de l'audace et une volonté politique forte.